



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 86 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Rapporteur : M. Shingo **Miyamoto** (Japon)

I. Introduction

1. À sa 9e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session la question intitulée « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects » et de la renvoyer à la Quatrième Commission.
2. La Quatrième Commission a examiné cette question de sa 19e à sa 23e séance et à sa 28e séance, du 8 au 10 novembre et le 6 décembre 2000, et a tenu un débat général sur la question de sa 20e à sa 23e séance (voir A/C.4/55/SR.19 à 23 et 28).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/54/670);
 - b) Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/54/839);
 - c) Lettres identiques datées du 21 août 2000, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/502);

e) Rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/507 et Add.1);

f) Lettre datée du 12 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/138-S/2000/693).

4. À la 19e séance, le 8 novembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait une déclaration, qui a été suivie d'un échange de vues entre les membres de la Quatrième Commission et lui (voir A/C.4/55/SR.19).

5. À sa 23e séance, le 10 novembre, la Quatrième Commission a suspendu son examen de la question en attendant les résultats des travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

6. À la 28e séance, le 6 décembre, le Président a appelé l'attention des membres de la Quatrième Commission sur le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/C.4/55/6).

7. À la même séance, le représentant de l'Égypte, en sa qualité de Rapporteur du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, a présenté le rapport du Comité spécial (A/C.4/55/6) (voir A/C.4/55/SR.28).

II. Examen du projet de résolution A/C.4/55/L.22

8. À la 28e séance, le 6 décembre 2000, le Président a appelé l'attention de la Commission sur un projet de résolution intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects » (A/C.4/55/L.22), parrainé par l'Argentine, le Canada, l'Égypte, le Japon, le Nigéria et la Pologne.

9. À la même séance, le Secrétaire de la Commission a fait une déclaration (voir A/C.4/55/SR.28).

10. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.4/55/L.22 sans l'avoir mis aux voix (voir par. 11).

III. Recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

11. La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2006 (XIX) du 18 février 1965 et toutes les autres résolutions sur la question,

Rappelant en particulier sa résolution 54/81 B du 25 mai 2000,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies¹, du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies² et du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies³,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix⁴;

2. *Fait siennes* les propositions, recommandations et conclusions formulées par le Comité spécial dans son rapport;

3. *Engage* les États Membres, le Secrétariat et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial;

4. *Décide* que le Comité spécial continuera, conformément à son mandat, d'étudier toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, et qu'il fera le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinera toute nouvelle proposition tendant à renforcer la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine;

5. *Prie* le Comité spécial de lui rendre compte de ses travaux à sa cinquante-cinquième session;

6. *Décide* de maintenir à l'étude pendant sa cinquante-cinquième session la question intitulée « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects ».

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 1 (A/55/1).

² Voir A/55/305-S/2000/809.

³ A/55/502.

⁴ A/C.4/55/6.